

REGION WALLONNE

**Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité,
des Transports et du Bien-être animal**

**Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la Commission
consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de HUY**

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE), notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juillet 2014, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 avril 2016 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 2014 renouvelant la composition de la CCATM de Huy ;

Vu la délibération du conseil communal du 22 mars 2016 actant des modifications dans la composition de ladite commission ;

Vu les démissions de Madame Laurie SANGLAN et Monsieur Jean-Marie BARON, membres effectifs représentant le secteur privé de la commission ;

Considérant le conseil communal propose de désigner leur suppléant respectif pour continuer leur mandat ;

Considérant, en conséquence, que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUPE et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

A R R E T E :

Article 1^{er} – La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Huy est modifiée suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 22 mars 2016.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de Madame Laurie SANGLAN et de Monsieur Jean-Marie BARON.

La commission est donc composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : Jean-Paul PIERSOTTE

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal» :

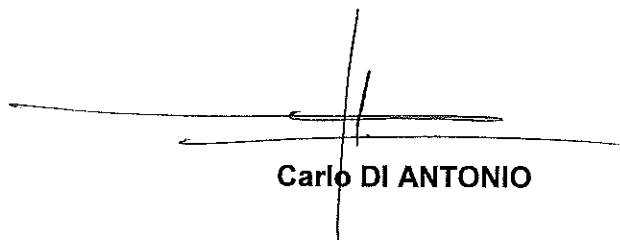
Effectifs	Suppléants 1
Francine RORIVE	Christine DELHAISE
Valérie JADOT	Christophe PIRE
Alain de GOTTAL	Philippe CHARPENTIER
Bernadette MATHIEU	Delphine BRUYERE

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants 1
Dominique GUERRIER-DURABLE	Guido Da RONCH
Anne DONJEAN	François SCIACIA
Frédéric ROBINET	Michel BRIBOSIA
Michel CLEMENT	/
Emmanuel BENITEZ	Pol PAILHE
Alain THIRY	Stéphane DELMOTTE
Pascale DIRICK-CALMANT	Claudine PESESSE
Marcel PLEINEVAUX	/
Roger GRENIER	Jean-Luc GENICOT
Paul DESIROTTE	Françoise BOHET-DORJO
Anabelle RAHHAL	Francis MAILLARD
Corentin HAUTOT	Daniel LIZIN

Article 2 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le **17 MAI 2016**


Carlo DI ANTONIO